



# Les fondamentaux du droit de l'urbanisme utiles à l'expert

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

## DURÉE

1 jour (soit 8 heures)  
8h / jour

## PRIX

477,00 € HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

## PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, avocats, juristes, experts, responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité, professionnels de la construction et de l'immobilier souhaitant élargir ses compétences

## PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

## PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

## FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

## ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances  
Questionnaire de satisfaction  
A la fin de la formation, le stagiaire s'auto-évalue en remplissant la grille de compétences de l'attestation de fin de formation

## PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805  
Mail : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr)  
[www.ofib.fr](http://www.ofib.fr)

## OBJECTIFS

- ✓ **Acquérir** une culture juridique dédiée aux règles d'urbanisme visant les bâtiments
- ✓ **Déterminer** les non-conformités aux obligations déclaratives

## PROGRAMME

- ✓ Rappels sur les principales règles d'urbanisme liées à la construction : hauteur, distances, vues, murs de clôture, végétaux, ensoleillement...
- ✓ Les documents d'urbanisme POS/PLU
- ✓ Les déclarations de travaux : travaux, agrandissement, aménagement
- ✓ Le permis de construire
- ✓ Contrôles administratifs et conformité des travaux

## VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS  
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat